

|  |
| --- |
| **Plateforme du Conseil de l’Europe sur l’éthique, la transparence et l’intégrité dans l’éducation (ETINED)** |
| **Symposium** |
|  |
| **Conseil de l’Europe, Salle 06** |
| **29-30 novembre 2018** |
|  |

***Combattre la fraude dans l’éducation***

**Note préparatoire pour le Symposium**

**Introduction**

La fraude dans l’éducation n’est pas un phénomène nouveau. Des récits historiques témoignent du développement de la corruption, de la « vente » de qualifications, ou encore de la falsification de documents dès la création des premières universités en Europe, au Moyen Âge.

Cependant, aujourd’hui, ce phénomène ancien fait peser de nouvelles menaces : l’utilisation généralisée des technologies de l’information offre la possibilité de falsifier aisément des documents authentiques et de produire à moindre coût voire gratuitement de faux diplômes sophistiqués qui leur ressemblent à s’y méprendre. L’internationalisation de l’éducation supérieure a également entraîné la multiplication des usines à diplômes, particulièrement implantés là où les diplômes n’ont pas de valeur juridique, et où le nom officiel des universités et des diplômes n’est pas protégé par la législation nationale. L’apparition de l’éducation transfrontalière et transnationale a eu un impact sur l’« accréditation » d’établissements d’enseignement à la réputation douteuse, et permis la délivrance de diplômes sans évaluation de l’assurance qualité et sans valeur académique.

La présente note préparatoire a pour objectif :

* de mettre en avant certains des sujets qui seront abordés par le symposium ;
* de sensibiliser aux différents aspects du phénomène ;
* de donner aux participants matière à réflexion en ce qui concerne les expériences, les bonnes pratiques et les défis à relever au sein de leurs systèmes nationaux. Le partage des expériences nationales et internationales est un objectif important du symposium.

**Connaissance du phénomène**

Il existe différentes typologies de fraude dans l’éducation : lettres de recommandation, diplômes terminaux et relevés de notes frauduleux, plagiat, recours à des tiers spécialisés pour frauder, usines à diplômes/faux établissements, etc.

Dimension du phénomène

L’une des difficultés de la lutte contre la fraude documentaire, et contre la fraude dans l’éducation plus généralement, réside dans l’absence de statistiques officielles. Si les participants disposent de données officielles, ils sont invités à les communiquer.

Les diverses « usines » dans l’enseignement

Il existe plusieurs sortes d’« usines dans l’enseignement » :

* **Usine à diplômes**: organisme privé se faisant passer pour un établissement d’enseignement, qui n’est ni reconnu par les autorités nationales compétentes ni dûment accrédité, et qui délivre des qualifications frauduleuses ou inutilisables.
* **Usine à accréditations**: organisme d’accréditation non reconnu, qui généralement n’existe pas, et qui prétend délivrer des accréditations sans en avoir l’autorisation.
* **Usine à visas**: organisme privé agissant comme les facultés et les universités afin de contourner les lois relatives aux visas, qui vend aux ressortissants étrangers des visas étudiants leur permettant de séjourner et travailler dans un pays.

**Législation sur la fraude dans l’éducation**

La législation est un outil puissant pour lutter contre le phénomène. Elle peut prendre diverses formes :

* **réglementation de l’usage des termes** (ou autre forme équivalente) dans les langues officielles et la traduction jurée : université, faculté, école, institut, académie, et sanctions pour l’usage inapproprié de ces termes ;
* **protection des titres universitaires et professionnels** (ou autre forme équivalente) dans les langues officielles et la traduction jurée (par exemple, B.A., M.A., PhD, Doctor, Engineer, etc.) ;
* **interdiction légale d’utiliser les titres délivrés par des usines à diplômes** conformément au droit national ;
* **protection des consommateurs assurée par des autorités antitrust** en cas de publicité mensongère dans le secteur de l’éducation.

**Politiques et procédures**

Des politiques et procédures transparentes et fiables à l’échelle nationale et institutionnelle sont essentielles. Voici quelques exemples :

* **communication d’informations** et campagne d’information axée sur les étudiants, le personnel et les professionnels sur le thème de la fraude dans l’éducation, informant également les candidats des risques qu’ils encourent s’ils fournissent des informations frauduleuses et s’ils commettent des fraudes dans l’éducation ;
* **fédération des acteurs pertinents** (par exemple, les centres ENIC-NARIC, les autorités nationales compétentes, les organismes antitrust, etc.) ;
* promotion de l’adoption d’un **Code de déontologie** à l’échelle institutionnelle/organisationnelle ;
* l’intégrité académique, les irrégularités financières et la fraude dans l’éducation peuvent faire partie des critères d’évaluation de l’**assurance qualité**.

**Action**

Les pays pourraient adopter un plan d’action national ou favoriser la mise en œuvre de pratiques visant à prévenir, à suivre et à combattre le phénomène de la fraude dans l’éducation. Voici quelques exemples :

* **L’utilisation des données numériques** à l’échelle nationale ou institutionnelle pour l’échange et la vérification des titres (par exemple, une base de données nationale des qualifications en ligne pouvant être vérifiée, la liste des établissements qui autorisent la vérification de leurs qualifications, etc.).
* Lorsque cela est possible, **des bases de données nationales** **permettant de vérifier l’authenticité des qualifications** délivrées par les prestataires de services éducatifs accrédités dans votre pays (par exemple, un registre national pour vérifier l’authenticité des qualifications délivrées par les établissements d’enseignement secondaire supérieur).
* **Une formation** à l’intention du personnel sur le thème de la fraude dans l’éducation (par exemple sur la façon de détecter une qualification frauduleuse, la personne à contacter pour obtenir des conseils/des informations, etc.).
* La promotion de l’utilisation de **solutions informatiques pour lutter contre la fraude dans l’éducation** (par exemple, un logiciel permettant de détecter le recours à des tiers spécialisés pour frauder et le plagiat, des relevés de notes en ligne, des pdf sécurisés et des signatures numériques pour l’échange des relevés de notes, un code QR pour afficher le relevé de notes et les notes des étudiants, un code-barres à la place du nom lors des examens écrits, un logiciel spécifique pour les entretiens en ligne, etc.)
* L’établissement **d’un cadre juridique commun et accepté à l’échelle internationale** permettant de prévenir, de suivre et de poursuivre la fraude dans l’éducation.

**Questions à examiner**

* Comment serait-il possible de consolider/d’améliorer/de changer les *procédures* et la *législation* pour lutter contre les qualifications frauduleuses/falsifiées et les usines à diplômes ?
* Quelles actions devraient être entreprises au niveau national, et qu’est-ce qui devrait être fait au niveau européen ?
* Quel type d’amélioration/de consolidation/de changements est-il possible de mettre en place ?
* Pour mettre en œuvre ces améliorations, qui devrait intervenir (les décideurs, les ministères, les organisations internationales, etc.) ?
* Comment mesurer l’amélioration/les changements ? Quels pourraient être les indicateurs ? Quel est le calendrier envisageable (court, moyen ou long terme) ?
* Dans votre contexte national, dans quel domaine plus précisément verriez-vous la nécessité d’une amélioration ?
* Quelle(s) bonne(s) pratique(s) de votre pays souhaiteriez-vous partager avec les autres participants ?